

492 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,
porté à une plus forte dose que celle indiquée,
il est nécessaire d'administrer un purgatif
légèrement drastique pour compléter la cure
et évacuer le ver.

ARTICLE II.

MÉDICAMENS MAGISTRAUX.

SECTION PREMIÈRE.

DES REMÈDES EXTERNES.

GARGARISMES.

MÉDICAMENS liquides que le malade agite légèrement dans la bouche et dans la gorge enflammée ou ulcérée, garde un moment, rejette ensuite sans rien avaler, parce qu'ils peuvent contenir des substances qui ne manqueroient pas de préjudicier si elles parvenaient jusque dans l'estomac. Les excipients des gargarismes sont l'eau, le lait, le vinaigre, le vin.

Gargarisme adoucissant.

Prenez décoction de racine de

guimauve..... 256 g^{mes} [8 onces.]
miel blanc..... 32 g^{mes} [1 once.]

Mêlez.

A défaut de racine de guimauve, on emploie les espèces émollientes, la graine de lin, et

mieux encore une solution de gomme arabique.

Gargarisme détersif.

Prenez eau commune..... 256 g^{mes} [8 onces.]
 miel rosat..... 32 g^{mes} [1 once.]
 acide sulfurique..... 1 g^{mo} [18 grains.]

Mêlez.

Gargarisme anti-vénérien.

Au gargarisme adoucissant, ajoutez,

Liquueur de Van-Swieten. 8 à 16 g^{mes} [2 à 4 gros.]

On aura grand soin de prévenir le malade de ne pas avaler ce gargarisme.

Gargarisme astringent.

Prenez écorce de chêne..... 32 g^{mes} [1 once.]

Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau, jusqu'à réduction de.....

$\frac{1}{2}$ k^{mo} [1 livre.]

Sulfate acide d'alumine..... 4 g^{mes} [1 gros.]

Miel rosat..... 32 g^{mes} [1 once.]

Gargarisme anti-scorbutique.

Prenez infusion amère..... 256 g^{mes} [8 onces.]

teinture alcoolique de

raifort..... 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]

miel rosat..... 32 g^{mes} [1 once.]

Mêlez.

Gargarisme anti-septique.

Prenez écorce de chêne..... 32 g^{mes} [1 once.]

Faites bouillir dans suffisante

494 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

quantité d'eau, jusqu'à réduction de.....	256 g ^{mes}	[8 onces.]
Mêlez selon la prescription et les circonstances,		
Alcool camphré.....	16 g ^{mes}	[$\frac{1}{2}$ once.]
Muriate d'ammoniaque (sel ammoniaque).....	6 décig.	[12 grains.]

SECTION II.

COLLYRES.

On comprend sous ce nom tous les médicaments externes destinés pour les maladies des yeux; infusions, décoctions, eaux distillées, mixtures, solutions de sels, mucilages, poudres, pulpes de fruits, onguens, etc. Tels sont les moyens usités pour les affections dont le siège se trouve dans l'organe même sur lequel l'application en est faite.

Collyre détersif simple.

Prenez sulfate de zinc.....	12 décig.	[24 grains.]
Faites dissoudre dans eau commune.....	192 g ^{mes}	[6 onces.]

Collyre détersif composé.

Prenez eau de rose distillée. }	De chaque	
de plantain..... }	128 g ^{mes}	[4 onces.]
sulfate de zinc (vitriol blanc).....	12 décig.	[24 grains.]
racine d'iris de Florence.....	6 décig.	[12 grains.]

Mêlez.

Collyre résolutif.

Prenez infusion de fleurs de
 sureau..... 128 g^{mes} [4 onces.]
 acétate de plomb cris-
 tallisé..... 6 gout. [6 grains.]
 teinture alcoolique vul-
 néraire..... 8 g^{mes} [2 gros.]

Mêlez.

Collyre sec.

Prenez sucre blanc..... } De chaque
 oxide de zinc..... } 4 g^{mes} [2 gros.]

Réduisez en poudre fine.

Mêlez.

On s'abstient d'ajouter ici un plus grand nombre de collyres; le besoin et les circonstances détermineront mieux la prescription des autres.

SECTION III.

*LOTIONS, FOMENTATIONS, INJECTIONS,
 BAINS, DOUCHES, etc.*

LOTIONS.

Ce sont des infusions ou des décoctions de plantes, animées quelquefois par des solutions plus ou moins chargées de matières salines, par des liqueurs plus ou moins alcooliques, avec lesquelles on nettoie les parties malades, en employant des éponges, des linges, de la laine, du coton ou des étoupes.

FOMENTATIONS.

Ce sont, ou les mêmes liqueurs qui servent aux lotions, mais dont on imbibe des flanelles pour les appliquer sur les parties-malades, et les y fixer un certain temps, ou bien des plantes bouillies, cuites, ou même des substances séchées, salines ou humectées, enfermées dans des sachets de toile.

Ces diverses fomentations doivent être employées chaudes; leurs effets sont de ramollir, de fortifier, de dessécher ou de résoudre.

Les mêmes liqueurs servant aux injections, s'appliquent aussi quelquefois à l'aide de plumasseaux et de compresses sur les plaies extérieures.

BAINS.

Ils peuvent être envisagés comme des espèces de fomentations ou lotions : tantôt c'est de l'eau pure, tiède ou chaude, tantôt froide ou à la glace, dont les effets diffèrent essentiellement, suivant les degrés de température que ce fluide possède à l'instant où il s'agit de l'employer à l'extérieur, en qualité de bains.

Les bains de vapeurs sont des émanations humides et chaudes qu'on dirige sur la région du corps qui doit les recevoir, en faisant bouillir du lait ou un autre liquide seul, ou

avec des substances pourvues de principes volatils. Ils diffèrent des fumigations, en ce que celles-ci sont toujours des émanations sèches.

DOUCHES.

On donne ce nom aux liquides qui tombent en colonne d'une certaine hauteur, ou qui jaillissent avec plus ou moins de force, et qu'on dirige en tous sens, à l'aide de conduits, sur les différentes régions du corps.

Les douches sont descendantes ou ascendantes, en jet, en filet, en arrosoir ou gerbe; on peut faire servir à cet usage toutes les solutions qui conviennent pour les bains, en ayant soin d'y augmenter la dose des substances médicamenteuses.

L'eau, qui est la matière ordinaire des bains et quelquefois des douches, se trouve chargée de principes de végétaux âcres, amers ou aromatiques, souvent aussi de combinaisons sulfureuses et salines, telles qu'elles existent dans les eaux minérales naturelles, mais dans des proportions beaucoup plus considérables. Ainsi le sulfure de potasse, le tartrate de fer desséché, le muriate de mercure oxigéné, entrent quelquefois dans la composition des bains et même des douches.

INJECTIONS.

Elles consistent en infusions, mixtures et décoctions que l'on introduit, à l'aide d'une

498 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

seringue, dans les ouvertures naturelles ou contre nature. Leur composition varie, selon le but qu'on se propose, l'étendue de la cavité à laquelle on les destine, et le nombre de fois que l'on doit réitérer l'injection.

Vin aromatique.

Prenez espèces aromatiques.... 64 g^{mes} [2 onces.]
gros vin rouge..... 1 k^{me} [2 livres.]

Mettez en digestion pendant douze heures, passez avec expression, et préparez ce vin à mesure des besoins, autrement il tourneroit promptement à l'acide, et ne rempliroit pas l'indication.

Lorsque le vin est appliqué à l'extérieur, comme fomentation aux différentes régions du corps, peu importe qu'il ait quelques-uns des inconvéniens qu'on a voulu éviter dans le nouveau mode proposé pour les vins médicaux, pourvu que dans la préparation on s'en tienne à le faire macérer sur des plantes résineuses, aromatiques et sèches, et qu'il soit employé peu de temps après sa préparation. Cette teinture, telle qu'elle est, opérera toujours, sans le secours de la filtration, un effet tonique ou résolutif.

Eau vulnéraire par infusion.

Prenez espèce vulnéraire..... 64 g^{mes} [2 onces.]
alcool à 20 degrés..... 2 k^{mes} $\frac{1}{2}$ [5 livres.]

Mettez en digestion pendant huit jours, filtrez et conservez pour l'usage.

Dans les espèces vulnérables employées à la préparation de cette teinture, il se trouve des plantes parfaitement inodores, telles que les feuilles de bugle, d'aigremoine, dont la principale vertu réside dans la matière extractive; l'infusion est donc préférable ici à la distillation.

Eau végeto-minérale.

- Prenez eau de rivière..... 1 k^{me} [2 livres.]
- acétate de plomb liquide,
- depuis..... 8 g^{mes} [2 gros.]
- jusqu'à..... 16 g^{mes} [4 gros.]

Mélez en agitant.

Eau anti-psorique.

- Prenez feuilles de tabac séchées. 1 k^{me} [2 livres.]
- Faites bouillir légèrement dans
- eau commune..... 7 k^{mes} $\frac{1}{2}$ [15 livr.]
- Ajoutez à la fin, carbonate de
- soude (alkali minéral)..... 128 g^{mes} [4 onces.]

Passez et conservez pour l'usage.

La dose est de 128 g^{mes} [4 onces] pour chaque friction, qui se fait à chaud ou à froid; on peut la réitérer deux fois par jour.

On pourroit substituer avantageusement à cette eau, la première lessive des salpêtriers, la solution dans l'eau, de quelques matières salines, comme le muriate de soude et d'ammoniaque, une forte décoction de plantes âcres et amères, telles que les renoucles, les pavots noirs,

500 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

les aconits, la semence de staphisaigre, et surtout si la gale est due, ainsi qu'on le soupçonne avec quelque fondement, à la présence d'animalcules: quoi qu'il en soit, il seroit toujours utile de préférer ces lotions à l'onguent de soufre, parce que celui-ci gâte le linge, donne aux fournitures un aspect hideux, et entretient dans les salles où on traite les galeux, une odeur détestable; mais il est prudent de s'abstenir, dans l'usage des lotions de ce genre, d'en faire l'application sur toute la région abdominale.

Injection émolliente.

Prenez espèces émollientes 32 g^{mes} [1 once.]
faites bouillir dans eau com-
mune 128 g^{mes} [4 onces.]
Passez.

Fomentation ou Injection résolutive.

Prenez infusion aromatique 1 k^{me} [2 livres.]
miel rosat 64 g^{mes} [2 onces.]
On peut ajouter au besoin,
alcool camphré, depuis 8 g^{mes} [2 gros.]
jusqu'à 32 g^{mes} [1 once.]

Fomentation ou Injection anti-septique.

Prenez infusion amère } De chaque
décoction d'écorce de chêne. } $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]
Animez, suivant l'indication,
avec alcool camphré, 32 à 64 g^{mes} [1 à 2 onces.]

Fomentation tonique.

Prenez écorce de chêne 48 g^{mes} [3 onces.]
eau de rivière 1 k^{me} [2 livres.]

Faites bouillir jusqu'à la réduction de..... $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]
 Ajoutez à la colature,
 sulfate acide d'alumine (alun). 12 g^{mes} [3 gros.]

SECTION IV.

LINIMENS.

CE sont des médicamens externes et onctueux, qui, pour la consistance, tiennent le milieu entre l'huile et l'onguent. C'est ordinairement un mélange de l'un et de l'autre, chargé quelquefois de principes odorans : souvent aussi, pour rendre les linimens plus actifs, on les compose de liqueurs alcooliques et ammoniacales ; mais il faut alors, pour ceux-ci, employer plus de soins dans leur application.

Liniment opiaté.

Prenez huile d'olive..... 32 g^{mes} [1 once.]
 vin d'opium composé, de-
 puis..... 2 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ gros.]
 jusqu'à..... 4 g^{mes} [1 gros.]

Mélez en agitant dans une fiole.

Liniment ammoniacal.

Prenez huile d'olive..... 32 g^{mes} [1 once.]
 ammoniaque..... 8 g^{mes} [2 gros.]

Agitez dans une bouteille fermée, jusqu'à ce que ces substances soient bien mêlées.

Liniment camphré.

Prenez camphre..... 8 g^{mes} [2 gros.]
 huile d'olive..... 64 g^{mes} [2 onces.]

Mêlez, et faites dissoudre à une douce chaleur.

Liniment savonneux.

Prenez savon médicinal..... 8 g^{mes} [2 gros.]
 baume de Fioraventi..... 24 g^{mes} [6 gros.]
 alcool à 30 degrés..... 8 g^{mes} [2 gros.]

Mêlez et faites dissoudre le savon dans le liquide spiritueux, à une douce température.

On peut, pour rendre ce liniment plus stimulant, y ajouter de l'ammoniaque, de la teinture alcoolique de cantharides, ou bien du camphre dissous dans la teinture alcoolique vulnérable.

SECTION V.

CATAPLASMES.

REMÈDES externes, comparables, par leur consistance, à une bouillie épaisse, que l'on applique dans un état chaud sur différentes régions du corps pour en conserver la souplesse ou augmenter leur rigidité. Ce sont des farines ou des poudres végétales qui ont pour excipient différens liquides, comme l'eau, le lait, le vin, le vinaigre, et auxquels on ajoute des onguens, des huiles. Mais la composition

des cataplasmes doit toujours être la plus simple possible. Souvent aussi ils sont purement formés de fruits et de racines cuits et réduits à un état pulpeux.

Cataplasme émollient.

Prenez farine de lin..... } De chaque
 d'orge..... } parties égales.

Délayez le mélange dans suffisante quantité d'eau, et faites cuire jusqu'à consistance requise.

Ce cataplasme peut être remplacé par des feuilles de mauve récente, qu'on fait cuire dans l'eau, et auxquelles on ajoute un peu de farine pour lui donner de la consistance; lorsque la saison ne permet plus d'avoir de la mauve fraîche, on y substituera la poudre des espèces émollientes.

Cataplasme anodin.

Au lieu de se servir d'eau pour l'excipient du cataplasme émollient, on prendra une forte décoction de feuilles de pavot noir et de jusquiame, dans laquelle on fera cuire les farines.

Cataplasme résolutif.

Au cataplasme précédent, ajoutez:
 Acétate de plomb liquide (extrait
 de Saturne)..... 8 g^{mes} [2 gros.]

Cataplasme contre la Gangrène.

Prenez farine d'orge 256 g^{mes} [8 onces.]

Faites cuire dans suffisante quantité d'eau.

Ajoutez au cataplasme,

Tan ou écorce de chêne en

poudre 64 g^{mes} [2 onces.]

Camphre réduit en poudre 4 g^{mes} [1 gros.]

Lorsqu'on n'a point ces ingrédients sous la main, il est possible d'obtenir momentanément un cataplasme anti-septique, en employant tout simplement du levain peu avancé de froment, de seigle ou d'orge, suivant les habitudes et les ressources locales.

Cataplasme suppuratif.

Ajoutez à 1 k^{mo} [2 livres] de cataplasme émollient, pulpe d'oignon et onguent basilicum, de chaque 32 g^{mes} [1 once].

Cataplasme tonique.

Prenez farine d'orge $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]

espèces aromatiques en

poudre 64 g^{mes} [2 onces.]

muriate d'ammoniaque

(sel ammoniac) 8 g^{mes} [2 gros.]

Faites cuire jusqu'à consistance requise, avec suffisante quantité d'eau.

SECTION VI.

LAVEMENS.

CE sont encore des injections dans lesquelles il entre assez ordinairement des substances mucilagineuses, âcres ou purgatives, à dose double et même triple de celle que l'on administreroit par la bouche.

Ils sont fréquemment usités pour déterminer facilement les selles; mais on les rend aptes à agir comme toniques, purgatifs, calmans, vermifuges, en y ajoutant différens corps donés de ces propriétés. Lorsqu'ils doivent séjourner un certain temps dans les intestins, il est important qu'ils ne contiennent rien d'irritant.

Lavement ordinaire.

Prenez espèces émollientes, une poignée.

Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau.

Passez.

Lavement adoucissant.

Prenez décoction de graine de lin, quantité suffisante. Ajoutez à la colature, huile d'olive, 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once].

Lavement astringent.

Prenez espèces astringentes. 52 g^{mes} [1 once.]

têtes de pavots. 12 g^{mes} [3 gros.]

Faites une forte décoction avec 1 k^{me} [2 liv. d'eau] réduite à un demi-k^{me} [1 livre].

Lavement laxatif.

Prenez décoction émolliente... quantité suffisante.
 séné..... 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]
 sulfate de soude (sel de
 Glauber)..... 8 g^{mes} [2 gros.]

Faites bouillir légèrement, et passez avec expression. Pour un lavement.

Lavement de tabac.

Prenez feuilles de tabac séchées. 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]
 Faites bouillir légèrement dans
 eau commune..... $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]
 Ajoutez à la colature,
 Tartrate antimonié de potasse
 (émétique) depuis..... 5 déc^{mes} [6 grains.]
 jusqu'à..... 6 déc^{mes} [12 grains.]

Lavement anodin des Peintres.

Prenez têtes de pavots..... 8 g^{mes} [2 gros.]
 Faites une forte décoction, à la-
 quelle vous ajouterez,
 Huile de noix..... } De chaque
 Vin rouge..... } 64 g^{mes} [2 onces.]

Autre Lavement des Peintres.

Prenez vin rouge..... $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]
 huile de noix..... 128 g^{mes} [4 onces.]

Mêlez,

Lavement anti-septique.

Prenez écorce de chêne concassée 32 g^{mes} [1 once.]
 Faites bouillir dans suffisante quantité d'eau.
 Ajoutez à la colature,
 Camphre dissous dans du jaune
 d'œuf..... 4 g^{mes} [1 gros.]

Lavement purgatif des Peintres.

Prenez séné. 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]
 sulfate de magnésie. . . . 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]
 Faites une forte décoction avec
 eau $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]
 Délayez-y miel commun 128 g^{mes} [4 onces.]
 Ajoutez tartrate antimonié de
 potasse (émétique) 2 déc^{mes} [4 grains.]

SECTION VII.

DES CANTHARIDES.

ELLES forment la base des vésicatoires les plus usités, soit dans les maladies aiguës, soit dans les maladies chroniques : l'importance de cet objet nous a paru devoir mériter un article particulier et être accompagné de quelques observations.

Observations sur les Cantharides.

Ce scarabé, car ce n'est pas une mouche, a été rangé par les naturalistes dans la seconde

section de l'ordre des coléoptères. Il est supérieurement habillé ; tout son corps est d'un beau vert doré, il répand une odeur fétide qui approche de celle de la souris.

Les cantharides vivent sur les frênes, les saules, les lilas et sur beaucoup d'autres arbres, en Espagne, en Italie, dans plusieurs départemens de la France, et surtout dans ceux du midi ; quelquefois, se répandant par essaims nombreux sur les grains en herbe, sur les prairies, ils détruisent l'espoir du laboureur.

Au mois de juin, les cantharides se rassemblent pour préluder à leur accouplement ; elles jouissent à cette époque de leur plus grande vigueur ; on choisit ce moment pour en faire la récolte.

Cette opération consiste, 1°. à étendre, avant le lever du soleil, des draps sous les arbres où elles ont passé la nuit et où elles restent encore, ou parce qu'elles sont engourdies par le froid qui précède l'aurore, ou parce qu'elles sont mouillées par la rosée ; 2°. à les faire tomber sur les draps en secouant les branches des arbres ; 3°. à les exposer dans un tamis à la vapeur du vinaigre pour les faire périr ; 4°. à les faire sécher au soleil ou dans un grenier bien aéré, après les avoir étendues sur

des claies reconvertes de toile ou de papier, et enfin à les renfermer parfaitement séchées dans des vases bien clos.

En considérant que les cantharides exhalent pendant leur vie, après leur mort, et même lorsqu'elles sont desséchées, une émanation corrosive qui produit des effets pernicieux sur les yeux et sur la vessie des hommes qui s'y exposent imprudemment, on n'a pu douter que cette émanation ne fût chargée du même principe vésicant qui se manifeste lors de l'application immédiate des cantharides sur la peau, et qu'il ne fût important de surveiller leur dessiccation et leur conservation, pour ménager dans toute son énergie ce qui leur reste de ce principe, qui, relativement au moins à la partie qui se trouve combinée à l'acide libre de ces insectes, paroît si disposé à se dissiper. On étoit d'ailleurs d'autant plus porté à prendre ces précautions, que les ayant négligées, les cantharides contractoient bientôt une odeur détestable, et passaient par la fermentation putride à une destruction totale.

Mais quelle a dû être la surprise des pharmaciens imbus de cette opinion, lorsqu'ils ont vu que, malgré les soins qu'ils s'étoient donnés pour recueillir les cantharides, pour

les sécher et les tenir enfermées, que malgré les propriétés corrosives dont elles sont douées, elles devenoient la pâture d'un petit ver, la larve du *ptinus*, décrit par *Fabricius*, qui les déforme et les réduit en poussière, lorsqu'ils ont reconnu par des expériences très-décisives que les restes du repas de ce ver, que les débris des cantharides qui ont échappé à sa voracité étoient aussi actifs que la poudre de ces insectes bien sains, et lorsqu'ils ont appris que *Boerhaave* préparoit un onguent épispastique avec la poudre de cantharides qu'il avoit fait bouillir dans l'eau, puis sécher et triturer, et que la Pharmacopée de Londres prescrit de n'employer que la décoction des cantharides, mêlée et réduite avec des graisses et des résines.

Pour expliquer ces faits, nous dirons, pour le premier, qu'il en est du résidu abandonné par le *ptinus*, comme de celui de certaines racines dans lesquelles les insectes n'attaquent que les parties les moins actives; et pour les deux autres, que *Boerhaave* et les rédacteurs de la Pharmacopée de Londres redoutoient l'arôme des cantharides, et qu'ils ne vouloient dans leur pommade épispastique que le principe vésicant seul.

Ainsi, l'observation avoit déjà fait connoître

que le principe vésicant se volatilise dans les cantharides vivantes; qu'il constitue les émanations qu'elles répandent au loin; qu'il existe comme volatil et comme fixe dans les cantharides mortes et desséchées; qu'il n'est plus guère que comme fixe, mais très-concentré dans le résidu que laisse le *ptinus*; qu'il n'est plus guère que comme fixe dans la décoction des cantharides, et en petite quantité dans le marc de cette décoction. Enfin que dans ces différentes circonstances, il n'agit pas de la même manière, qu'il ne produit pas des effets qu'on puisse rapporter uniquement à une cause simplement modifiée par son intensité.

La chimie est venue à l'appui de l'observation; M. *Thouvenel*, médecin distingué, est le premier qui l'ait bien interrogée pour connoître la composition chimique des cantharides.

Il les a traitées successivement par l'eau, par l'alcool, et par l'éther, et il en a tiré quatre matières différentes.

1°. Les trois huitièmes de leur poids d'une matière extractive d'un jaune rougeâtre, très-amère, et donnant une liqueur acide par la distillation.

2°. Un peu plus du sixième d'une huile

concrète, cireuse, verte, d'une saveur âcre, d'où paroît dépendre l'odeur des cantharides, qui donne à la distillation un produit acide très-piquant, et une huile épaisse.

3°. Le cinquantième environ d'une huile jaune concrète, analogue à la précédente, et qui paroît être la source de la couleur de ces insectes.

4°. Enfin, la moitié de leur poids d'un parenchyme solide faisant la base de leur corps.

M. *Thouvenel*, d'après ses expériences, a annoncé que le principe vésicant résidoit dans la matière cireuse verte; il paroît aussi que c'étoit à ce même principe uni avec un acide volatil qu'il attribuoit cette autre qualité corrosive et virulente que manifeste d'une manière spéciale, sur certains organes, l'émanation qu'exhalent les cantharides vivantes, ou lors de l'application immédiate de la poudre de ces insectes. Il a remarqué que cette qualité corrosive étoit en partie dissipée ou altérée, quand on préparoit à chaud la teinture alcoolique de cantharides; enfin, il a trouvé dans les cantharides des sels à base terreuse, dont l'acide lui a paru avoir le caractère de l'acide phosphorique.

Depuis la publication de ce travail, les cantharides ont été l'objet d'une thèse soutenue

à l'École de Médecine de Paris, par M. *Beau-poil*. Il résulte des expériences de ce médecin, qu'elles fournissent par l'analyse,

1°. Une matière extractive noire, soluble dans l'eau; 2°. une matière jaune également soluble dans l'eau, et séparée de la première par l'alcool; 3°. un acide dont il n'a point déterminé la nature; 4°. une matière grasse de couleur verte, et ne pouvant être obtenue qu'à l'aide de l'éther ou de l'alcool; 5°. enfin, un parenchyme insoluble dans ces différens liquides, et composé pour la plus grande partie de matière animale et de phosphate de chaux. Le sulfate, le muriate, le carbonate de chaux et l'oxide de fer ne s'y trouvent qu'en très-petite proportion.

M. *Robiquet*, pharmacien de Paris, vient de prouver que les matières que ces deux chimistes considéroient comme étant le principe vésicant, le contenoient seulement; il est parvenu à l'en séparer et à l'obtenir isolé.

On peut conclure de son travail,

1°. Que ce principe, pendant la décoction des cantharides, passe dans l'eau et y est confondu avec tous les autres principes qui peuvent s'y dissoudre ou y être rendus solubles par l'action du calorique ou par l'effet de leur combinaison entre eux.

2°. Que le résidu des cantharides, entièrement épuisé par l'eau, puis desséché, et ensuite traité avec l'alcool, donne une teinture qui, évaporée lentement, fournit une huile verte, fluide, nullement vésicante.

3°. Qu'en faisant un extrait avec la décoction aqueuse des cantharides, le divisant, au moyen de l'alcool, en deux parties distinctes, l'une se trouve noire et insoluble, l'autre jaune, visqueuse et très-soluble, toutes deux vésicantes.

4°. Que la matière noire, parfaitement privée de la matière jaune par l'action répétée de l'alcool employé bouillant, ne conserve rien de vésicant.

5°. Que la matière jaune, caractérisée par sa solubilité dans l'alcool et dans l'eau, perd sa propriété vésicante, au moyen de l'éther sulfurique rectifié qui en sépare une substance particulière, insoluble dans l'eau et dans l'alcool froid, dissoluble dans l'alcool bouillant, et qui s'en précipite, par le refroidissement, en paillettes cristallines.

6°. Que cette substance, absolument séparée de toutes les autres qu'elle a laissées inertes, se trouvant soluble en toute proportion dans les huiles et les rendant éminemment caustiques, doit être considérée comme le

véritable principe vésicant des cantharides.

7°. Que l'infusion des cantharides fraîches contient du phosphate de magnésie, lequel se trouve retenu en dissolution par deux acides libres, l'un l'acide acétique, et l'autre l'acide urique.

M. Robiquet n'a pas encore terminé son travail sur les cantharides; mais, d'après ce qu'il a déjà fait, on peut juger qu'il est capable de le conduire fort loin.

SECTION VIII.

DES VÉSICATOIRES.

Ce sont des topiques qui, appliqués sur la peau, l'irritent de manière à produire ampoule, soulèvement de l'épiderme, et épanchement d'une sérosité blanchâtre, qu'on pourroit appeler saignées lymphatiques.

La cire et les résines ont été les premiers excipients des cantharides désignées sous le nom d'*emplâtre vésicatoire*; on y faisoit entrer autrefois les matières les plus rubéfiantes du règne végétal, telles que l'euphorbe, la pyrèthre, la moutarde, le poivre long, le staphisaigre, le thymélæa, l'ail, la renoncule des prés, la clématite, et beaucoup d'autres puissances de la matière médicale; mais on simplifie

516 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

cette composition en augmentant la quantité des cantharides, qui suffisent pour rendre l'emplâtre vésicatoire encore plus énergique sans le concours d'aucun auxiliaire, lorsqu'elles sont tout en surface.

Matière emplastique.

Prenez cire jaune..... 256 g^{mes} [8 onces.]
poix résine.. } De chaque 128 g^{mes} [4 onces.]
 blanche. }
axonge..... 96 g^{mes} [3 onces.]

Faites fondre à une douce chaleur ces quatre substances ; la bassine étant retirée du feu, et le mélange refroidi, divisez-le par magdâlions, ou conservez-le dans un pot, pour l'usage.

Premier Emplâtre vésicatoire.

Etendez une portion de cette matière emplastique sur un morceau de peau ou de linge, et saupoudrez-en la surface avec des cantharides pulvérisées grossièrement, depuis un g^{me} [18 grains] jusqu'à 2 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ gros], suivant la largeur de l'emplâtre, dont on pourroit favoriser l'activité à l'aide de frictions locales.

Dans tous les dispensaires, la recette prescrit de réduire les cantharides en poudre, et de les incorporer avec l'intermède emplastique. Celui-ci en fait perdre nécessairement beaucoup, parce qu'il n'y a que la partie appliquée immédiatement sur la peau, qui agit, et que

L'autre se trouvant amortie par l'espèce de vernis résineux qui l'entoure, en défend l'action. Cet objet est digne de la plus sérieuse attention. Indépendamment de l'avantage d'avoir un secours plus prompt dans une circonstance où il n'y a pas un instant à perdre pour le salut du malade, on épargne beaucoup de cantharides, et cette économie n'est point à dédaigner dans les établissemens publics, tels que les hospices civils, qui en font une grande consommation.

Deuxième Vésicatoire extemporané.

Prenez farine de froment, de seigle ou d'orge, ramollie avec un peu de vinaigre, quantité suffisante pour en former une pâte molle à l'instar du levain; étendez-la sur un linge, et saupoudrez-en la surface avec 1 ou 2 g^{mes} [18 à 36 grains] de cantharides grossièrement pulvérisées.

Mais ce vésicatoire extemporané qu'on substitue à la matière emplastique, a trop d'inconvéniens dans son application; on doit le reléguer comme moyen auxiliaire, ne s'en servir que dans des momens d'urgence, et lorsqu'on n'a pas autre chose sous la main; préférer toujours la matière emplastique ou l'emplâtre simple, à la pâte, pour les considérations suivantes:

1°. Le levain ou la pâte n'adhère pas assez fortement à la peau, à moins d'être fixé par

518 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

un bandage serré, bandage impraticable surtout à la poitrine et au cou, d'où il résulte, ou que le vésicatoire tombe et ne produit point d'effet, ou qu'il entoure une autre partie.

2°. S'il n'a pas le désavantage de couler comme les corps gras, il a l'inconvénient de se dessécher très-prompement sur les bords, et l'effet vésicant n'a lieu qu'au centre et lorsque la vésication est complète. Ce topique devient si solide, qu'il occasionne au malade une douleur insupportable.

5°. Lorsque, suivant l'usage, on laisse cette espèce de vésicatoire pendant vingt-quatre heures, le liquide contenu dans l'ampoule se trouve presque entièrement absorbé. Or, ce n'est qu'avec beaucoup de peine et en faisant souffrir le malade, que le chirurgien parvient à détacher l'épiderme affaissé par l'absorption du liquide qui le séparoit de la peau.

La matière emplastique, au contraire, adhère plus intimement à la partie; au lieu de se durcir comme le levain, elle s'amollit par la chaleur du lieu; et lorsqu'après un temps convenable, on veut ôter le vésicatoire, il suffit de couper l'ampoule dans l'espace de quelques lignes de sa circonférence, pour enlever facilement, avec l'emplâtre, l'épiderme qui s'y trouve collé.

Pommade épispastique.

Prenez axonge..... 2 k^{mcs} [4 livres.]
 cantharides entières, par-
 faitement sèches..... 300 g^{mcs} [9 onces.]

Placez le mélange dans un vase bien clos, à une température qui le maintienne dans l'état liquide pendant deux jours, ayant soin de l'agiter de temps en temps; passez la pommade à travers un linge, avec expression, et conservez-la pour l'usage.

Comme la pommade épispastique pourroit être trop liquide dans l'été, il convient, pour cette saison, d'ajouter à la recette 300 grammes [9 onces] de cire jaune, et d'en adoucir l'action pour les sujets moins robustes, et chez lesquels il seroit dangereux d'établir une suppuration trop abondante, en y mêlant tous les onguens que l'on veut, dans diverses proportions, comme populéum, basilicum, ainsi que l'a très-judicieusement observé M. *Le Roy*, habile pharmacien à Domfront, département de l'Orne.

On avoit singulièrement varié, modifié la manière d'employer les vésicatoires, afin d'éviter l'irritation qu'ils produisent; elle est quelquefois si terrible, à raison de la susceptibilité individuelle, que certains sujets, après avoir souffert des douleurs inouïes, des spasmes, et même quelques dérangemens dans les organes internes, sont forcés d'en suspendre l'usage et même d'y renoncer. Mais, depuis la première édition de ce Code, il paroît que beaucoup de pharmaciens ont adopté le procédé que j'ai proposé; aussi tous m'ont certifié que la

520 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

pommade qui en résulte produit constamment son effet, sans jamais occasionner d'impression douloureuse sur les voies urinaires, aux personnes qui ont le genre nerveux très-irritable, et même aux enfans de l'âge de six mois. Rien n'est donc plus important que de substituer à l'incorporation avec la graisse, des cantharides en poudre, même la plus subtile, la macération de ces insectes entiers ou concassés; c'est la seule pommade épispastique dont il faille permettre l'usage.

Teinture alcoolique de Cantharides.

Prenez cantharides entières et bien

séchés.....	64 g ^{mes}	[2 onces.]
baies de genièvre.....	32 g ^{mes}	[1 once.]
alcool à 20 degrés.....	4 k ^{mes}	[8livres.]

Laissez macérer pendant vingt-quatre heures dans un matras exactement fermé, qu'on agitera souvent; filtrez la liqueur et conservez-la pour l'usage.

Si on avoit à craindre le principe vireux de l'arôme des cantharides, et qu'on eût plus particulièrement besoin du principe vésicant proprement dit, il seroit nécessaire, pour la préparation de cette teinture, de préférer l'infusion à chaud à une simple macération.

Cette teinture, dans laquelle on fait entrer les baies de genièvre, sans doute pour en masquer l'odeur, n'exige pas beaucoup de prudence pour son emploi en frictions; il convient seulement que le dissolvant soit encore plus aqueux qu'alcoolique, et de ne se servir que de la ma-

cération, précautions sur lesquelles on ne sauroit trop insister, attendu que, si on les négligeoit, on courroit les risques d'introduire dans cette teinture, d'autres matériaux immédiats des cantharides, qui pourroient nuire à l'effet principal qu'on desire obtenir. Il est impossible de se dissimuler que si l'alcool se trouvoit porté à un degré plus fort, et que son action fût encore augmentée par la chaleur, cette teinture ne dût avoir d'autres propriétés.

Teinture éthérée de Cantharides.

Prenez cantharides entières..... 16 g^{mes} [$\frac{1}{2}$ once.]
 alcool nitreux..... 32 g^{mes} [1 once.]
 alcool camphré..... 96 g^{mes} [3 onces.]

Faites digérer pendant deux jours, et conservez pour l'usage.

Liniment avec les Cantharides.

Prenez huile d'olive..... 1 k^{me} [2 livres.]
 cantharides entières.... 96 g^{mes} [3 onces.]

Exposez le mélange à une douce chaleur pendant quarante-huit heures; passez ensuite à travers un linge, et conservez pour l'usage.

L'expérience prouve qu'on peut employer efficacement, en linimens, des corps susceptibles de produire des effets stimulans résolutifs, à la superficie de la peau, ou profondément, pour des engorgemens ou des affections rhumatismales, et en retirer plus d'avantages que des teintures alcooliques et éthérées en frictions (1).

(1) Si je propose toujours d'employer les cantharides entières dans tous les épispastiques indiqués, c'est parce que, dans

Sinapisme.

Prenez graine de moutarde en

poudre	32 g ^{mes} [1 once.]
farine d'orge.	64 g ^{mes} [2 onces.]
vinaigre rouge.	suffisante quantité.

Pour former du tout un mélange de la consistance d'une pâte, qu'il faut appliquer aussitôt après la préparation.

L'emploi du sinapisme varie selon l'effet qu'on a intention de produire; lorsqu'il ne s'agit que d'occasionner une rougeur ou irritation légère cutanée, son application ne doit pas durer plus d'une heure; si, au contraire, on a dessein de provoquer la formation des vessies à la peau, il faut cinq ou six heures au moins. On peut, sans le concours de la farine, faire usage de la moutarde

cet état, elles n'ont rien perdu de leur odeur; qu'elles fournissent à l'excipient dans lequel elles macèrent, la totalité des principes qu'il peut dissoudre, et qu'on ne sauroit trop épargner leur pulvérisation, qui toujours est accompagnée d'accidens graves pour les ouvriers qui l'exécutent. D'ailleurs cette méthode n'est point une innovation en médecine; elle remonte, comme il a déjà été observé, à la plus haute antiquité. Quelques pharmacologistes, pour ne rien perdre de l'odeur des cantharides, dans laquelle ils faisoient résider vraisemblablement la vertu, conseillent de les employer même vivantes, et de les mettre à digérer sur les cendres chaudes, pendant vingt-quatre heures, dans la graisse; mais on conçoit que cet épispastique, sur la supériorité duquel l'expérience n'a pas encore prononcé, ne pouvant se préparer quand et où l'on veut, doit se trouver relégué parmi les pommades officinales.

préparée pour l'usage de la table; on la remplace lorsqu'il est possible de se procurer de la graine de cette plante en poudre; elle détermine la rubéfaction avec plus ou moins de promptitude, selon qu'elle est pure et étendue.

Usage du Thymelæa, Garou, ou Sain-Bois.

On connoît les expériences de Jacques Leroi sur les effets du garou appliqué extérieurement. Cette écorce, sans avoir l'activité des cantharides, peut leur être substituée dans certains cas, et a l'avantage de ne pas produire, comme ces insectes, une violente irritation sur les voies urinaires.

Application de l'écorce de Sain-Bois.

On choisit des tiges de la grosseur d'une plume à écrire, ayant l'écorce bien lisse; on en coupe un morceau d'environ six lignes de long; on le fait tremper dans l'eau tiède ou dans du vinaigre pendant une demi-heure, afin de ramollir l'écorce; on la fend avec un canif, on sépare le bois qui est dans l'intérieur, et on le jette comme inutile: on applique la surface intérieure de l'écorce ainsi séparée, sur la partie où l'on veut produire la vésication, après l'avoir frottée avec un peu de vinaigre: au bout de vingt-quatre heures elle a fait son effet.

Pommade de Sain-Bois.

Prenez écorces sèches de sain-bois, 1 k^{me} $\frac{1}{2}$ [3 livres.]

Hachez et concassez-la par portions dans un mortier de marbre; mettez cette écorce ainsi divisée dans une bassine, avec deux à trois livres d'eau; placez la bassine sur un feu doux; pilez, pendant une heure, de nouveau l'écorce, et, après l'avoir remise dans la bassine, versez-y,

Huile d'olive. 2 k^{mes} [4 livres.]

Chauffez jusqu'à faire bouillir la liqueur; agitez souvent pendant douze heures au moins, et quand la plus grande partie de l'eau sera évaporée, passez avec forte expression après quelques heures de repos; séparez les fèces, et vous aurez une huile verte d'une odeur vireuse.

Prenez de cette huile. 1 k^{me} [2 livres.]

cire jaune. $\frac{1}{2}$ k^{me} [1 livre.]

Faites fondre le tout à une douce chaleur; passez et chauffez sans discontinuer dans le vase qu'on doit laisser refroidir lentement pour en obtenir une pommade bien unie, d'un blanc jaune-verdâtre.

Nous sommes redevables de cette recette à *M. Lartigues*, pharmacien à Bordeaux, qui, dans l'intention d'isoler le principe vireux de

l'écorce de garou, a fait d'importantes recherches sur cet épispastique végétal (1).

Réflexions sur les effets des Cantharides.

Il seroit bien précieux pour les gens de l'art, si, profitant de la décomposition chimique de ces insectes, ils obtenoient la possibilité d'employer séparément tel ou tel de leurs principes, selon l'indication qu'on auroit à remplir, sans avoir jamais à redouter cette action si vive pour les organes internes. Il en résulteroit vraisemblablement des préparations nouvelles, qui tiendroient lieu de beaucoup de topiques dont la chirurgie n'a point à se louer.

Pourquoi n'en seroit-il pas des cantharides comme de l'opium, qui agit tout autrement quand il est dépouillé de sa partie vireuse? On ne sauroit douter que le principe qui, au moment de l'application du vésicatoire, se porte avec tant de promptitude et de violence sur la vessie, ne diffère essentiellement de celui qui irrite, rubéfie la peau; que l'un ne soit vola-

(1) Il existe encore beaucoup d'autres procédés mécaniques qui répondent à des indications analogues pour exercer, comme vésicatoire, une action locale: les sétous, les cautères, les ventouses, le moxa, les ustions; mais cet objet est du ressort d'une matière médicale.

til, de nature saline, et l'autre fixe, circueux, qu'il seroit facile de séparer l'un de l'autre, sans préjudicier à leurs propriétés respectives.

Nous possédons une belle suite d'expériences sur l'opium : les cantharides sont-elles moins dignes de fixer l'attention des chimistes ? Existe-t-il un remède dont la nature et les effets méritent mieux d'être approfondis, qui ait plus d'action, plus d'efficacité salutaire, et plus de cas dans lesquels on puisse l'employer avec plus de succès, lorsque, comme tous les médicamens de cette importance, il sera dirigé par une main habile et expérimentée ?

Ne pourroit-on pas diviser les vésicatoires par les effets que le praticien cherche à en obtenir, et, sous ce rapport, les considérer comme stimulans, dérivans ou évacuans ? Le sens de chacune de ces expressions indique l'intention qu'on auroit à remplir, car il n'est pas question ici de l'usage interne des cantharides : trop d'exemples attestent les abus qu'on en a faits pour réveiller des feux amortis, pour solliciter des organes épuisés et flétris par la débauche. Notre objet doit se renfermer dans le cercle des préparations et des modifications qu'il convient de trouver pour donner aux cantharides la faculté d'opérer ces différens

effets, sans être suivis d'aucun des inconvéniens qu'on redoute.

Il seroit possible, à la suite d'une apoplexie qui paralyse tous les organes, de profiter de toute l'excitation médicamenteuse des cantharides, c'est-à-dire, faire usage de leur poudre grossière résultante des premières pilées, et en recouvrir abondamment la surface de l'emplâtre; les incorporer au contraire dans la matière emplastique, qui, étant moins active, rempliroit mieux les vues du praticien lorsqu'il auroit seulement l'intention de produire un effet stimulant, ou d'opérer une dérivation salutaire, de calmer ou de déplacer une douleur aiguë; il conviendrait peut-être davantage, lorsqu'on veut remédier à une légère atonie du sphincter de la vessie, et surtout dans les fièvres adynamiques et ataxiques, quand il faut ranimer le principe vital prêt à s'évanouir. Mais on doit préférer, dans tous les cas, la pommade dans laquelle on fait macérer les cantharides, à celle où on les incorpore, dès qu'il s'agit d'entretenir la suppuration des vésicatoires.

Les véritables effets des vésicatoires ne s'observent mieux nulle part qu'à l'hôpital de Saint-Louis à Paris, qui est le théâtre des maladies chroniques. On s'en sert journellement

528 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

pour déplacer les irritations rebelles, pour détruire les mauvaises directions des forces toniques qu'entretient une longue habitude. C'est aux médecins éclairés de cet établissement, qu'il appartient spécialement d'apprécier la valeur de ces observations, et à agir en conséquence; elles intéressent même assez les progrès de l'art, et surtout les malades, pour déterminer les écoles, ainsi que les sociétés libres de médecine, à en faire le sujet d'un prix. Le docteur *Thouvenel* a commencé le travail, *M. Beaupoil* le continue, et *M. Robiquet* l'achevera. Nous ne formons aucun doute, d'après les intéressantes recherches de ce jeune pharmacien, relativement à la composition chimique des cantharides, qu'il ne conduise loin cette partie de l'analyse animale.

SECTION IX.

CONSERVATION DES MÉDICAMENS
COMPOSÉS.

C'EST un des objets généraux de l'art du pharmacien, et d'où dépend souvent le succès de l'art de guérir: nous avons déjà indiqué les procédés qu'on doit employer pour la conservation des drogues simples, celle des médicaments composés ne mérite pas moins d'intérêt.

Médicamens officinaux.

1°. Le pharmacien conservera à la cave, dans des tonneaux, cruches ou bouteilles, ces vaisseaux étant bien bouchés et bien pleins, toutes les huiles débarrassées, par la filtration, du muqueux qu'elles avoient entraîné avec elles.

L'action de l'air et de la chaleur, ainsi que la présence de ce muqueux, les rancissent facilement.

2°. Il mettra les eaux distillées simples dans des bouteilles bouchées en papier ou parchemin, et non exposées au grand jour.

L'action de la lumière fait naître dans ces eaux une végétation verdâtre; et les bouchons de liège, humectés par l'eau en évaporation, prennent et communiquent aux eaux une odeur de moisi.

3°. Il placera dans un endroit frais et dans une situation droite les bouteilles contenant les sucres acides des fruits, dont il aura couvert la surface d'une couche d'huile, suivant la méthode des anciens; mais s'il a adopté, pour la conservation de ces sucres, ou le mutisme de Charas, le gaz sulfureux, ou le procédé d'Appert, la chaleur du bain-marie, il les arrangera comme il arrangera les vins, en les cou-

530 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

chant fermés exactement par de bons bouchons de liége.

Ces liqueurs, sans ces précautions, s'altéreroient en peu de temps.

4°. Il prendra des flacons bouchés en cristal, pour contenir les alcools, les teintures, les liqueurs éthérées et celles qui contiennent des gaz, à cause de leur disposition à perdre, par l'évaporation, ce qu'ils ont de plus subtil.

5°. Il gardera, dans un lieu froid et non humide, les bouteilles parfaitement remplies des sirops et des miels.

L'humidité les décuirait, les ferait moisir; la chaleur les ferait fermenter; le gaz qui s'y développeroit alors, trop retenu par les bouchons de liége, briserait les vases.

6°. Il choisira pour les conserves, les extraits, les électuaires et les pilules, des pots de faïence qu'il couvrira de parchemin et de papier, qu'il logera à l'abri de l'humidité, et qu'il visitera de temps en temps pour les réparer au besoin.

7°. Il garantira, autant qu'il lui sera possible, les graisses, les cérats, les onguens, les emplâtres, de l'impression de l'air atmosphérique, qui altère leur couleur, détermine leur prompte oxigénation, et change leurs propriétés.

8°. Il emploiera des flacons bouchés en cristal pour les acides, les alkalis, les dissolutions métalliques, qui rongeroient les bouchons de liége; pour les sels qui s'effleurissent, pour ceux qui attirent l'humidité, pour la chaux et la magnésie, qui tendent à redevenir des carbonates, etc.

9°. Il couvrira de papier noir les flacons contenant de l'acide muriatique oxigéné, et les oxides métalliques auxquels la lumière enlève de l'oxigène.

Médicamens magistraux.

1°. Le pharmacien les préparera à mesure du besoin, en se servant de vaisseaux et d'ustensiles appropriés aux opérations dont ils sont les produits, et absolument incapables de rien communiquer de nuisible.

2°. Il exercera ses sens à reconnoître l'état de perfection convenable à chaque médicament, afin de pouvoir, avec justesse, rejeter ceux qui ont subi la moindre altération, surtout celle qui a lieu souvent par un changement subit de l'atmosphère.

3°. Il aura soin que les liquides soient distribués aux malades dans des bouteilles de verre nettoyées, bouchées et étiquetées convenablement.

Si, par des circonstances particulières, il étoit obligé de les remplacer par des bouteilles de grès, comme celles-ci se pénètrent et s'infectent facilement, il les fera laver souvent après les avoir laissé tremper dans l'eau chaude alcaline, ce qui l'obligera d'avoir de ces bouteilles de rechange.

4°. L'usage des pots de grès sera interdit, parce qu'ayant une ouverture considérable, qu'on recouvre seulement d'une feuille de papier jusqu'au lit des malades, ces pots se remplissent de mouches et de poussière ;

Parce que, ne pouvant passer, comme aux bouteilles, des étiquettes aux cols de ces pots, on est obligé de les ranger dans des carrés, suivant les numéros des lits, et par conséquent de courir continuellement les risques de commettre des erreurs ;

Parce qu'enfin, s'il falloit coller des étiquettes sur chacun des pots, le service ne seroit jamais terminé pour le moment de la distribution des alimens.

5°. On a depuis quelque temps remplacé dans la majeure partie des hôpitaux de Paris les pots de grès par d'autres en étain fermés par des couvercles.

Ce changement est singulièrement avantageux. Les pharmaciens auront seulement le

soin de donner les boissons acidulées dans des vases de faïence ou de verre.

Médicamens externes confiés aux élèves en chirurgie.

Les élèves, conformément au règlement sur le service des pharmacies des hospices, ne demanderont des emplâtres, des onguens et des huiles qu'à mesure qu'ils en auront besoin; ils les rangeront dans les tiroirs des coffres mis à leur disposition; chaque compartiment destiné pour un emplâtre sera étiqueté. Chaque emplâtre y sera enveloppé de papier et étiqueté.

Les onguens seront mis dans des pots de faïence tenus toujours très-propres.

— La même spatule ne servira pas pour tous les onguens successivement, sans avoir été nettoyée à chaque fois.

Ils ne demanderont que la quantité d'alcool camphré nécessaire aux pansemens de chaque jour, et se garderont de le trop faire chauffer.

L'huile d'olive ne servant que pour faciliter l'introduction de la sonde, ils éviteront les abus qui augmente ordinairement la consommation de cette huile.

Le sparadrap sera préparé dans la pharmacie de chaque hospice, afin qu'il ne soit pas

534 MÉDICAMENS MAGISTRAUX ,
surchargé d'emplâtre, et couvert de poussière.

Ils veilleront à faire nettoyer souvent les vaisseaux contenant les cataplasmes , et à n'employer de ces topiques que la quantité strictement nécessaire : une surabondance gênant souvent et inutilement le malade.

Enfin, il est encore de leur devoir de préparer eux-mêmes leurs appareils, de ne pas abandonner ce soin à des infirmiers ou infirmières, de disposer d'avance les bandes et compresses, et de tenir ces objets très-propres.

Les pharmaciens ne délivreront ni vin, ni alcool, ni lait, ni huile, ni sucre, ni miel, à moins que ces objets ne soient sous forme de médicamens.

Les médicamens demandés pour les pansements, et qui ne seront pas portés sur les cahiers de visite, ne seront délivrés que sur des bons particuliers signés par les chirurgiens de service et visés par le chef.

Lorsque des cas urgens et imprévus forceront de délivrer les médicamens sur les bons des sous-aides, ceux-ci seront tenus de faire signer ces bons dès le lendemain de la livraison, par les chefs respectifs.

La pierre infernale ne sera jamais délivrée qu'au chirurgien en chef, qui seul doit en faire usage.

SECTION X.

*Moyens de maintenir et de rétablir la salubrité
de l'air dans les Hôpitaux.*

CE n'est pas assez que les malades puissent trouver dans les hospices des médicamens choisis, bien préparés et administrés à propos, il faut encore que le local qu'ils habitent soit, par son étendue, proportionné à leur nombre, et qu'il offre à chacun une masse d'air suffisante toujours salubre; sans ces dernières conditions, l'air corrompu deviendrait d'autant plus redoutable pour eux, que l'état morbifique les rend plus susceptibles encore de toutes les impressions extérieures.

Mais comment l'air des hospices peut-il être maintenu dans l'état de pureté convenable, lorsque dans les emplacements même qui sont le plus avantageusement situés, cet air est vicié continuellement par l'effet de la transpiration d'un grand nombre de malades, des émanations animales dont la nature est peu connue et qu'on désigne ordinairement sous le nom de *miasmes*? D'un autre côté, une grande partie de l'air pur ou vital se convertit, au moyen de la respiration, en gaz acide carbonique, et vient bientôt augmenter la qualité *délétère* de l'azote qui n'a point été absorbé.

56 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

Or, tous ces gaz, toutes ces émanations, tous ces miasmes, forment un mélange si peu propre à la respiration, qu'il devient nuisible aux hommes les plus robustes, quoiqu'ils n'y soient pas, comme les malades, continuellement exposés.

Le danger est plus grand encore lorsqu'un hospice se trouve infecté de ces miasmes contagieux qui se développent dans certaines maladies, et qui portent au loin le germe des affections les plus graves.

Quelles sont, dans tous ces cas, les précautions les plus efficaces pour arrêter ou prévenir des effets aussi funestes ?

L'expérience prouve que c'est en renouvelant l'air, en détruisant les gaz et tous les principes de corruption dont il s'est chargé, qu'on parvient à le purifier, et à maintenir la salubrité dans un hospice.

Les procédés auxquels on doit avoir recours pour produire ces heureux résultats, sont, les uns mécaniques, les autres chimiques. Mais, avant tout, il est nécessaire d'exposer ceux que la propreté fournit; on trouve les uns et les autres détaillés dans l'instruction publiée par le Conseil de Santé des armées, en ventôse an 2, sur les moyens d'entretenir la salubrité et de purifier l'air des salles dans les

hôpitaux militaires de la France. Nous allons en extraire les principaux articles.

1°. *Moyens de propreté.*

Les soins de tous les jours sont ceux qui ont la plus grande influence sur le salut des malades. Ils consistent à laver les mains et les pieds de ceux qui arrivent à l'hospice ;

A nettoyer souvent les vases destinés à tous les usages ;

A porter au grenier le linge sale et à le tenir étendu sur des perches jusqu'à l'instant où il doit être mis à la lessive, en observant de ne point laisser séjourner dans les salles, et de plonger dans l'eau, jusqu'à la même époque, celui qui a servi aux pansemens ;

A envoyer, au moins une fois chaque année, au foulon, les capotes et couvertures de laine, sans être dispensé de les battre, de les vergeter, de les fumiger très-souvent ;

A rebattre, à carder les laines des matelas ; à lessiver leurs toiles ainsi que celles des paillasses tous les six mois ; à renouveler souvent la paille des lits ;

A peindre et à vernir intérieurement et extérieurement les baignoires en bois ;

A arroser les planchers des salles avec de l'eau mêlée de vinaigre, et à les balayer tous

538 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,

les jours ; à laver le carreau avec des éponges, et à le sécher aussitôt avec de la sciure de bois, pour éviter les inconvéniens de la trop grande humidité ;

A blanchir, au moins une fois l'année, les murs et les plafonds des salles avec un lait de chaux ; à laver les bois des lits et des croisées, les tables, les planchers même avec de l'eau de chaux ou une forte lessive alcaline ;

A fournir les malades de crachoirs, ayant la précaution de changer tous les jours les draps qui en tiendroient lieu ;

A pourvoir les lampes de conducteurs pour transmettre la fumée au-dehors ;

Avoir soin que les lits soient espacés d'après le volume d'air reconnu nécessaire à chaque individu, et qu'il n'y ait jamais trois rangées de lits dans une salle, quelle que soit sa largeur, pour ne pas gêner la circulation de l'air ;

A les fournir suffisamment de chaises percées, pour remplacer celles enlevées à mesure des besoins, en n'en plaçant toutefois qu'au près des malades affectés gravement, en y tenant toujours de l'eau, et lavant exactement leurs sièges recouverts extérieurement et intérieurement d'une forte couche à l'huile siccativ, ou mieux, goudronnés ;

A placer les latrines le plus avantageusement qu'il se peut, pour que leur odeur n'incommode point les malades; à en laver tous les jours les sièges, les pavés, et à les établir, s'il est possible, sur un courant d'eau ayant assez de chasse pour entraîner continuellement les matières;

A munir les portes des latrines d'un poids qui puisse les tenir toujours fermées;

A faire en sorte qu'il existe entre elles et les salles un vestibule intermédiaire avec des fenêtres transversales et correspondantes, pour renouveler continuellement l'air et intercepter la communication de l'odeur; à ouvrir les fenêtres des salles du côté du nord, et fermer celles au midi dans les temps chauds, surtout lorsqu'il règne un vent du sud, et qu'il se trouve dans le voisinage de l'établissement quelques foyers de putréfaction.

2°. *Moyens mécaniques.*

Le but qu'on se propose dans l'emploi de ces moyens, c'est de renouveler l'air des salles, de l'empêcher d'y séjourner assez long-temps pour s'y détériorer.

Les uns conviennent pour l'hiver, les autres pour l'été.

Le plus efficace de ceux dont on pourroit se

servir dans la première de ces deux saisons, seroit, sans contredit, le feu d'une cheminée placée à l'extrémité de chacune des salles, qui en pomperoit l'air avec tous les gaz, attireroit continuellement celui du dehors, établiroit par-là un courant sans cesse renouvelé, et par conséquent toujours salubre.

Mais une cheminée n'échauffant point suffisamment une longue salle, on est obligé de la remplacer par des poêles qui ont l'avantage de distribuer autant de chaleur qu'on en veut, en même temps qu'ils économisent le combustible.

On obtient à peu près le même effet, en tirant de l'air du dehors, en le faisant arriver et circuler dans des tuyaux enfermés dans les poêles, qui doivent être construits à la manière économique; il s'y échauffe, il s'y dilate, il en sort pour se mêler à la masse de celui qui existe dans les salles, et dont il augmente la chaleur, le mouvement et la pureté; enfin, pour diminuer la sécheresse que cet air pourroit avoir, on distribue dans les salles et sur les poêles, des vases qui contiennent de l'eau qu'on a soin de renouveler souvent.

Les moyens mécaniques dont on doit se servir pendant l'été, sont ceux-ci :

On place à l'extrémité de chaque salle un

dôme ou coupole; l'air est déterminé à sortir par les fenêtres de ce dôme.

Si, dans la construction d'un hospice, on n'a pas pensé à ce moyen avantageux de renouveler l'air, il faut établir au-dessus de chaque salle et à une des extrémités, une hotte semblable à celle des grandes cheminées de cuisine; l'ouverture de cette hotte est au niveau du plafond, et elle aboutit, par en haut, à un tuyau pareil à ceux des cheminées ordinaires, mais trois ou quatre fois plus large.

Veut-on augmenter le courant d'air et le déterminer d'une manière encore plus certaine à enfilcr cette route, on place dans la hotte même un poêle dont le tuyau sort par le haut de la cheminée, et dont la bouche s'ouvre dans le grenier avec les précautions nécessaires. On allume du feu dans le poêle; l'air de la hotte ne tarde pas à s'échauffer, à se dilater, à s'élever et à sortir par le haut, d'autant plus rapidement que la chaleur du poêle est plus intense; en sorte que ce moyen, qui est très-efficace pour renouveler l'air des salles, peut encore servir, en été, à le rafraîchir, à l'amener au degré de température qu'on juge le plus avantageux aux malades. Il ne s'agit que de régler le feu du poêle sur l'effet qu'on

veut produire et qu'on peut estimer à l'aide d'un thermomètre.

Si cette hotte, même sans le secours du feu, pompe trop puissamment, en hiver, l'air de la salle, et de manière à y produire un froid trop considérable, on en ferme l'ouverture inférieure ou supérieure avec une soupape qu'on ouvre plus ou moins, ou bien on augmente la quantité d'air extérieur dans les tuyaux que les poêles économiques échauffent : cet air, versé ensuite par eux en plus grande abondance, compense celui qui s'échappe par la cheminée.

Les autres moyens praticables pendant l'été, sont, 1°. d'ouvrir chaque matin, toujours du côté opposé à celui d'où le vent souffle, les portes et les fenêtres des salles, surtout pendant qu'on fait les lits et qu'on balaye les salles, et après les distributions des aliments ;

2°. D'établir à la partie inférieure des fenêtres correspondantes, des guichets ou *vasistas* qui s'ouvrent en bascule ;

3°. De pratiquer dans les murs, et surtout dans les angles des salles, des trous correspondans de bas en haut, en ouvrant successivement un du bas, un du haut opposé, en observant que les autres soient fermés ; par

ce moyen, on obtient un courant qui balaye l'air stagnant ;

4°. De multiplier les ventouses, d'avoir, dans chaque salle, un grand éventail qui, mis en mouvement à l'aide d'une corde, agite l'air, et porte sur les malades une fraîcheur salutaire.

Moyens chimiques.

Il est des maladies d'où résultent des émanations telles, qu'elles ne peuvent être expulsées par les moyens ci-dessus. Ces émanations s'attachent aux murs, aux bois des lits, aux couvertures, aux vêtements, et conservent long-temps leur qualité *délétère* ; il faut nécessairement les détruire par les agens chimiques.

On brûloit autrefois des parfums qui, loin de produire l'effet désiré, consommoient en pure perte, et toujours au détriment des malades, les restes du gaz oxigène de l'air des salles, masquoient les mauvaises odeurs sans les anéantir, et ne donnoient qu'une sécurité perfide. On les a proscrits.

Le vinaigre lui-même, qui peut être avantageux mis en expansion dans une bouteille à large orifice, ou qu'on emploie pour arroser les salles, n'est pas sans inconvénient, lors-

544 MÉDICAMENS MAGISTRAUX,
qu'on le brûle sur une pelle rouge. On doit également y renoncer.

Il faut nécessairement avoir recours aux moyens de désinfection découverts en 1773, par M. *Guyton Morveau*, membre de l'Institut, prescrits par le Conseil de Santé des armées, dans son Instruction déjà citée, et employés avec succès, depuis l'an 2, dans les hôpitaux militaires, pour purifier l'air des salles. Ces moyens ont été perfectionnés depuis par l'auteur, et détaillés dans un ouvrage ayant pour titre : *Traité des moyens de désinfecter l'air, de prévenir la contagion, et d'en arrêter les progrès*. Nous en transcrivons le procédé.

Moyens de désinfecter les salles des Hôpitaux.

Dans chaque grand hôpital il doit y avoir une salle de rechange ; elle est nécessaire pour l'emploi des moyens de désinfection.

Lorsqu'on a reconnu, par les agens chimiques, qu'une salle est chargée de miasmes putrides, et que d'ailleurs on est assuré que les moyens ordinaires sont insuffisans pour les expulser, on en fait sortir les malades, et on les place dans les salles de rechange.

En supposant qu'il existe vingt lits dans celle qui est infectée, on dispose vers le

milieu un petit fourneau sur lequel on place un bain de sable, et sur ce bain, une capsule de verre ou de grès, contenant 300 grammes de muriate de soude, légèrement humecté; on ferme les croisées, on en retire les instrumens de fer, surtout ceux servant à la chirurgie; on laisse, au contraire, on étale même les matelas, les couvertures, les vêtements, tous les tissus de laine; on allume le feu; la capsule échauffée, on verse sur le sel 150 g^{mes} d'acide sulfurique à 66 degrés; on se retire aussitôt, et on ferme la porte.

Douze heures après on entre dans la salle, on ouvre les fenêtres, il s'établit un courant d'air qui emporte les restes du gaz muriatique: alors la salle est sanifiée; elle peut servir de salle de rechange.

On prend muriate de soude..	352 g ^{mes}	[7 onc. 3 gros.]
manganèse.....	32 g ^{mes}	[1 once.]
eau.....	128 g ^{mes}	[4 onces.]
acide sulfurique à		
66 degrés.....	128 g ^{mes}	[4 onces.]

On mêle l'oxide de manganèse avec le sel, dans une capsule; on verse de suite l'acide, toutes les choses disposées d'ailleurs comme ci-dessus, et on se retire.

Lorsqu'il n'existe point de salle de rechange dans un hôpital, on a coutume, pour produire

M m

en détail le bien que procureroit le procédé ci-dessus, de faire des fumigations légères, mais journalières, avec le même gaz; mais comme souvent elles font tousser les malades, nous croyons devoir conseiller, d'après MM. Lodibert et Métrase, pharmaciens majors de l'armée, un moyen qui n'a pas les mêmes inconvéniens; il consiste à préparer l'acide muriatique oxigéné à l'état liquide, à le délayer dans suffisante quantité d'eau, et à en arroser les salles des malades.

Il appartient particulièrement aux gens de l'art de surveiller les différens moyens de propreté recommandés ci-dessus, de diriger ceux qui sont mécaniques, de réclamer, chaque fois qu'ils le jugeront à propos, l'exécution de ceux que la chimie fournit, et qui doivent être confiés au chef de la pharmacie. Le vif intérêt que tous doivent prendre au salut des malades leur en fait un devoir; leur propre intérêt le leur commande impérieusement. Ils vivent au milieu des émanations morbifiques, il faut nécessairement ou qu'ils les expulsent et les détruisent, ou qu'ils en soient les victimes.

FIN.